

Loire-Atlantique

Mai / Juin 2021 - n°003



Mairie de La Regrippière

Inter' Actions



Bienvenue au printemps!

Sommaire

2

Le mot du maire

3

Conseil municipal

10

Le dossier

13

Vie communale

15

Sport

16

Enfance et jeunesse

22

Sèvre et Loire news

24

Autour de chez nous

27

Le coin détente

30

Infos pratiques

30

Le portrait



L'art'grippière : n'oubliez pas, vous avez encore deux mois pour réaliser une œuvre à partir d'objets recyclés sur le thème des jeux olympiques. Dépôt de vos créations le 5 juin.

Le forum des associations se tiendra le samedi 12 juin à la salle polyvalente à partir 10h.

D'autre part, nous avons eu peu de réponses pour le concours des maisons fleuries. Nous vous laissons une dernière chance de vous inscrire, **avant le 15 mai.**

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU
CONCOURS DES MAISON FLEURIES
Maisons et balcons**

Nom :
Prénom :
Tél. : Mail :
Adresse :

Catégorie 1 : Maison Catégorie 2 : Balcon

ATTENTION

Pour « Inter' Actions » de juillet, transmettez vos articles **avant le jeudi 24 juin** par mail à : communication@mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de la Regrippière

En mars dernier, le conseil municipal a voté son premier budget. La situation économique de la commune est saine. L'exercice 2020 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 329 000 €. Malgré le coût de la crise sanitaire et le manque de recettes des locations de salles et du café-restaurant, l'excédent est équivalent à celui des années précédentes. Ce résultat va nous permettre de réinvestir une partie de cette somme dans les projets 2021.

Nous ne changerons pas les taux d'imposition communaux ; le contexte économique nous incite à la prudence et à tenir compte d'une précarité de plus en plus présente. Concernant le niveau d'endettement de la commune, celui-ci est maîtrisé. Le montant de la dette par habitant, qui est un indicateur référence, est de 451 € pour La Regrippière, contre 612 € pour les communes de 500 à 2 000 habitants au niveau national en 2019.

Pour 2021, la commune dispose d'une capacité d'investissement d'environ 600 000 € dont 350 000 € sont prévus pour l'autofinancement de la future périscolaire prévue milieu 2023, ce qui représentera environ 1/3 du budget total de l'opération.

En dehors de la construction du nouveau lotissement du Souchais, les commissions ont présenté leurs différents projets pour cette année : réfection de la toiture de l'école publique, travaux extérieurs et intérieurs de l'église, sécurisation des axes routiers dans le bourg et en dehors, entretien des routes et des réseaux, finition de l'aménagement des abords de la salle des sports, création de places de parking végétalisées dans un lotissement, agrandissement des bassins d'orage en aval du lotissement des Corbetières avec la mise en place d'un éco-pâturage, aménagement du cimetière et d'autres projets qui seront développés tout au long de l'année....

Au niveau de la communauté de communes, les projets se mettent également en place. Notre station d'épuration (coût estimé environ 1,445 million d'euros) sera opérationnelle à l'automne ; nous serons équipés pour l'augmentation de la population. Néanmoins, il y a encore trop d'assainissements autonomes non conformes, voire absents, sur le territoire. Si nous voulons des rivières saines et un environnement de plus en plus propre, les contrôles seront renforcés lors des ventes immobilières et des contrôles seront renouvelés chaque année en cas de non-conformité, avec des tarifs réévalués et incitatifs aux mises aux normes. En contrepartie, les conditions seront assouplies en ce qui concerne les aides à l'installation pour les revenus les plus modestes.

Autre grand projet, la mise en place d'une école de musique intercommunale qui remplace les écoles de musique de Vallet et de Divatte sur Loire. Dorénavant, les Regrippiétois pourront bénéficier du même tarif que les autres habitants des communes de la CCSL, la communauté de communes prenant à sa charge une grande partie du coût de l'enseignement. De plus, les musiciens pourront bénéficier du nouveau bâtiment de l'école de musique à Vallet à la reprise des cours.

Nous sommes solidaires de nos viticulteurs qui ont subi le gel début avril, une difficulté de plus pour la profession. Nous souhaitons tous une sortie de crise rapide pour reprendre notre vie d'avant avec l'arrivée des beaux jours. En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 mars 2021 à 20 heures à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2021

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., M BOUCHEREAU F., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

EXCUSES : M BAUDRY M. ; M CARETTE C.

POUVOIR : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Mme JOLIVET C. est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2021 a été approuvé.

M le Maire demande à rajouter le sujet suivant : vote des taux d'impositions 2021.

DÉCLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 25 février 2021 :

- E 1511	1 Place Saint Joseph	72 m2
- E 1579	La Baronnerie	120 m2
- E 1580	La Baronnerie	120 m2
- E 727	1 Place Saint Joseph	225 m2

appartenant à SCI GEAUDE (demandé par Me PENARD à Vallet). Parcelles situées en zone 1AUb et Ua du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 5 mars 2021 :

- E 1636	8 Place de l'Eglise	20 m2
- E 1639	8 Place de l'Eglise	34 m2
- E 1641	Le Briançon	136 m2
- E 1642	Le Briançon	110 m2
- E 346	8 Place de l'Eglise	130 m2

appartenant à Madame Séverine LAMY (demandé par Me PENARD à Vallet). Parcelles situées en zone A et Ua du PLU.

Déclaration reçue en mairie le 5 mars 2021 :

- C 911	Clos des Douves	316 m2
- C 914	Clos des Douves	210 m2
- C 916	Clos des Douves	352 m2
- C 921	Clos des Douves	43 m2

appartenant à Mme BOISDRON Marie-Thérèse et à M GABORIT Jean-Luc (demandé par Me PENARD à Vallet). Parcelles situées en zone A et Ub du PLU.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens. Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, **Considérant que** les services de l'Etat ont diligenté toutes les procédures utiles au recouvrement de ces sommes, que celles-ci se sont révélées infructueuses dans un certain nombre de cas,

Considérant que sur la période de 2017 à 2018 inclus, le service des finances publiques propose d'écarter trois titres de recettes pour un total de 45 euros du potentiel d'encaissement de la Commune,

Après avoir pris connaissance, après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** à la demande du service des finances publiques par les produits irrécouvrables de la Commune tel qu'indiqué ;

- **ADMET** pour ce faire les titres concernés en pertes sur créances irrécouvrables, étant observé que l'admission en non-valeur ne met pas fin à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable ;

- **DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

CCSL - MODIFICATION DES STATUTS - RAPPROCHEMENT DES ÉCOLES DE MUSIQUES EN UNE SEULE ENTITÉ COMMUNAUTAIRE

Mme LAMBERT B. rappelle le contexte des deux écoles de musiques sur le territoire de la communauté de commune, une associative et l'autre communale. Il a été décidé en conseil communautaire de créer une gestion en régie en harmonisant les tarifs.

Afin de prendre la compétence école de musique au 1er septembre 2021, une modification des statuts de la CCSL a été approuvée lors de la séance du conseil communautaire du 17 février 2021 suivant la rédaction ci-dessous :

La Politique culturelle de la Communauté de communes comprend :

a) Réseau de lecture publique

Mise en réseau des bibliothèques, acquisition des fonds, matériels et mobiliers, gestion du fonctionnement, programme d'animations, politique tarifaire, soutien aux structures et actions dans le domaine de la lecture publique à rayonnement communautaire.

b) Enseignement musical : Gestion de l'école de musique Sèvre & Loire

Partenariat et soutien aux activités musicales
Construction et gestion de l'équipement "école de musique" de Divatte sur Loire

Les interventions en milieu scolaire seront réglées par voie de conventionnement et n'entrent pas dans la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence.

c) Démarche Pays d'Art et d'Histoire et animations de conventions culturelles

d) Soutien à la gestion du Musée du Vignoble Nantais

e) Soutien et partenariat aux actions culturelles dont le rayonnement est communautaire

f) Gestion des transports des établissements scolaires des communes vers des équipements culturels structurants tels que les cinémas, ...

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-17 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire annexés à l'arrêté du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n°D-20210217-06 en date du 17 février 2021 du conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre et Loire notifié à la commune le 19 février 2021.

Considérant que l'enseignement musical est exercé à ce jour par l'école de musique associative Loire Divatte et par l'école de musique municipale de Vallet ;

Considérant le projet de création d'une école de musique communautaire Sèvre et Loire au 1er septembre 2021 ;

Considérant que la politique culturelle relève des compétences facultatives des EPCI

Considérant la modification des statuts de la CCSL portant compétence en matière de gestion de l'enseignement musical sur l'ensemble du territoire communautaire ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification statutaire consistant à inscrire la compétence Ecole de musique au titre des compétences facultatives en matière de politique culturelle de la CCSL.

COMpte DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC POUR
L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur accompagné des états de développement

des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

4° Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMpte ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET
GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M CAILLER Roger, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M Pascal EVIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	248 156.18	194 376.48	834 353.22	45 000.00		239 376.48
Opérations l'exercice		333 174.79		1 118 913.52	1 082 509.40	1 452 088.31
TOTAUX	248 156.18	527 551.27	834 353.22	1 163 913.52	1 082 509.40	1 691 464.79

Résultats de clôture (1) Restes à réaliser (2)	11 407.91	279 395.09		329 560.30	11 407.91	608 955.39
TOTAUX CUMULES	11 407.91	279 395.09	0.00	329 560.30	11 407.91	608 955.39
RESULTATS DEFINITIFS AVEC RESTES REALISER		267 987.18		329 560.30		597 547.48

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sans la présence de Monsieur le Maire au vote, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indicatifs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser joints à la délibération.

Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Pascal EVIN, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 le 25 Mars 2021, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 329 560.30 €

DECIDE L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT :

-Report au budget primitif 2021 compte 002 Section Fonctionnement pour 49 182.07 €

-Affectation en réserves compte 1068 Section Investissement pour 280 378.23 €

L'excédent d'investissement au 31.12.2020 est de 279 395.09 €. Il est reporté au Budget Primitif 2021 au compte 001 en Investissement « Excédent antérieur reporté » pour ladite somme.

En ce qui concerne les restes à réaliser, les montants annexés à la présente seront repris au Budget Primitif 2021.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Après avoir voté le compte de gestion, de M le Receveur, le compte administratif 2020 en séance du 25 Mars, ce jour, et affecté les résultats, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021, préparé avec la Commission Finances, à savoir :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES : 1 040 919.93
RECETTES : 1 040 919.93

INVESTISSEMENT : DEPENSES : 689 850.18
RECETTES : 689 850.18

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du détail du fonctionnement et des investissements proposés :

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2021, tel qu'il est présenté

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2021

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a aucun vote requis en matière de taxe d'habitation. Le taux 2021 retenu pour la taxe d'habitation sur les résidences non principales est le taux de 2019. Pour rappel, une évolution de ce taux ne sera possible qu'à compter de 2023. Il va y avoir un apport par les constructions des nouvelles maisons. M Le Maire précise que la Communauté de communes n'a pas augmenté son taux d'imposition. Il est donné aux élus le produit des impôts.

Après présentation du budget à l'équipe municipale, M le Maire présente les propositions de taux pour 2021 avec les taux indiqués :

Propriétés Bâties 40.16 %
Propriétés Non Bâties 42.47 %

Après discussion, M le Maire soumet au vote la proposition ci-dessus :

A 17 pour et 1 contre, les taux d'imposition retenus pour 2021 sont donc les suivants :

LA REGRIPIERE	BASES IMPOSITION 2021	TAUX 2021	PRODUIT 2021
Taxe Propriétés Bâties	763 700	40.16 %	306 702
T. Propriétés Non Bâties	127 400	42.47 %	54 107
		TOTAL	360 809

La recette correspondant aux taux ci-dessus sera portée à l'article 73111 du Budget Communal 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

Enquête publique

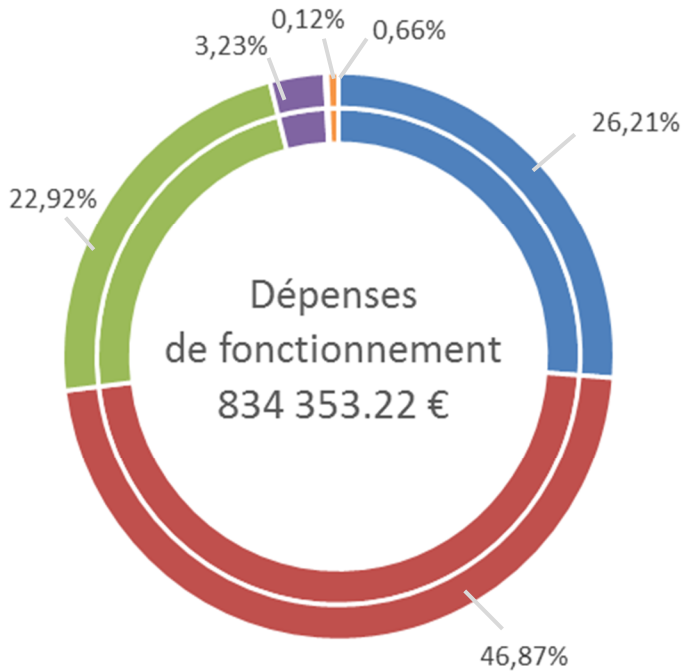
Monsieur le Maire explique les raisons de cette nouvelle enquête publique concernant le projet d'éoliennes. L'avis du département et celui de la préfecture ont été jugés non conformes car ils ont été rendus par la même personne. Un nouvel avis a été demandé, étant légèrement différent, une enquête publique doit être réouverte.

SPANC

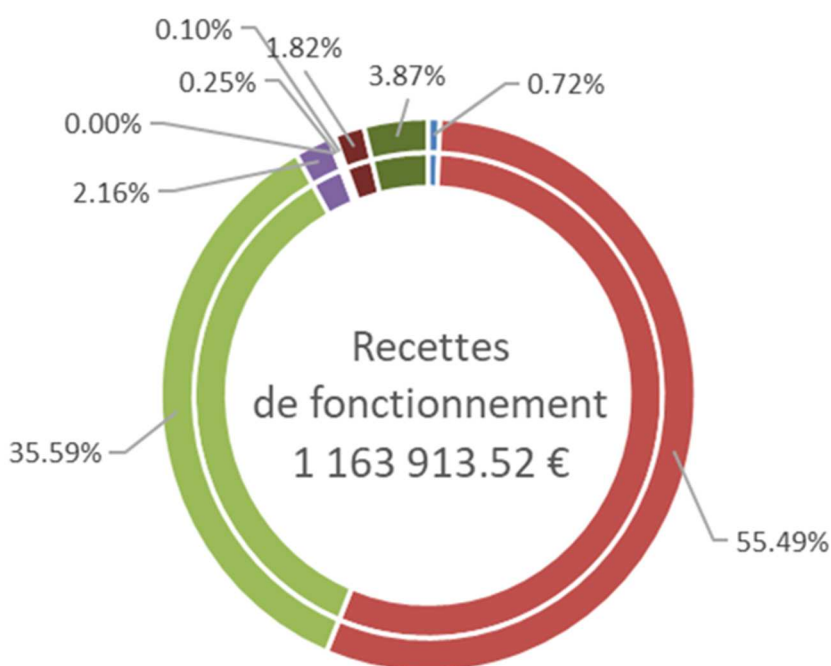
Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de maisons ont l'assainissement non collectif non conforme.

A partir de maintenant, il y aura un contrôle régulier avec un tarif plus élevé (250€) en cas de non remise aux normes. La communauté a revu les conditions pour que les foyers les plus modestes puissent bénéficier d'une aide à l'installation.

PRÉSENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Opération d'ordre



- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels/ financiers
- Opération d'ordre
- Atténuations de charges
- Résultat antérieur reporté



DÉPENSES :
248 156,18€

RECETTES :
527 551,27€

OPÉRATION D'ORDRE :
1 186,64



OPÉRATION D'ORDRE :
5 515,84€

**EMPRUNTS ET DETTES
ASSIMILÉES :**
75 792,93€



REPORT DE RÉSULTAT :
463 574,93€

**DOCUMENTS URBANISME
ET ÉTUDES :**
8 010,00€



TAXE URBANISME :
3 666,14€

**RÉCUPÉRATION TVA SUR
TRAVAUX :**
40 069,86€

CAMION : 11 200,00€

DIVERS MATÉRIELS :
8 016,52€

TERRAIN : 2 503,29€

TRAVAUX DE VOIRIE :
96 699,60€

BÂTIMENTS : 31 827,06€

ÉCOLE : 9 254,00 €



TAXE D'URBANISME :
18 390,64€

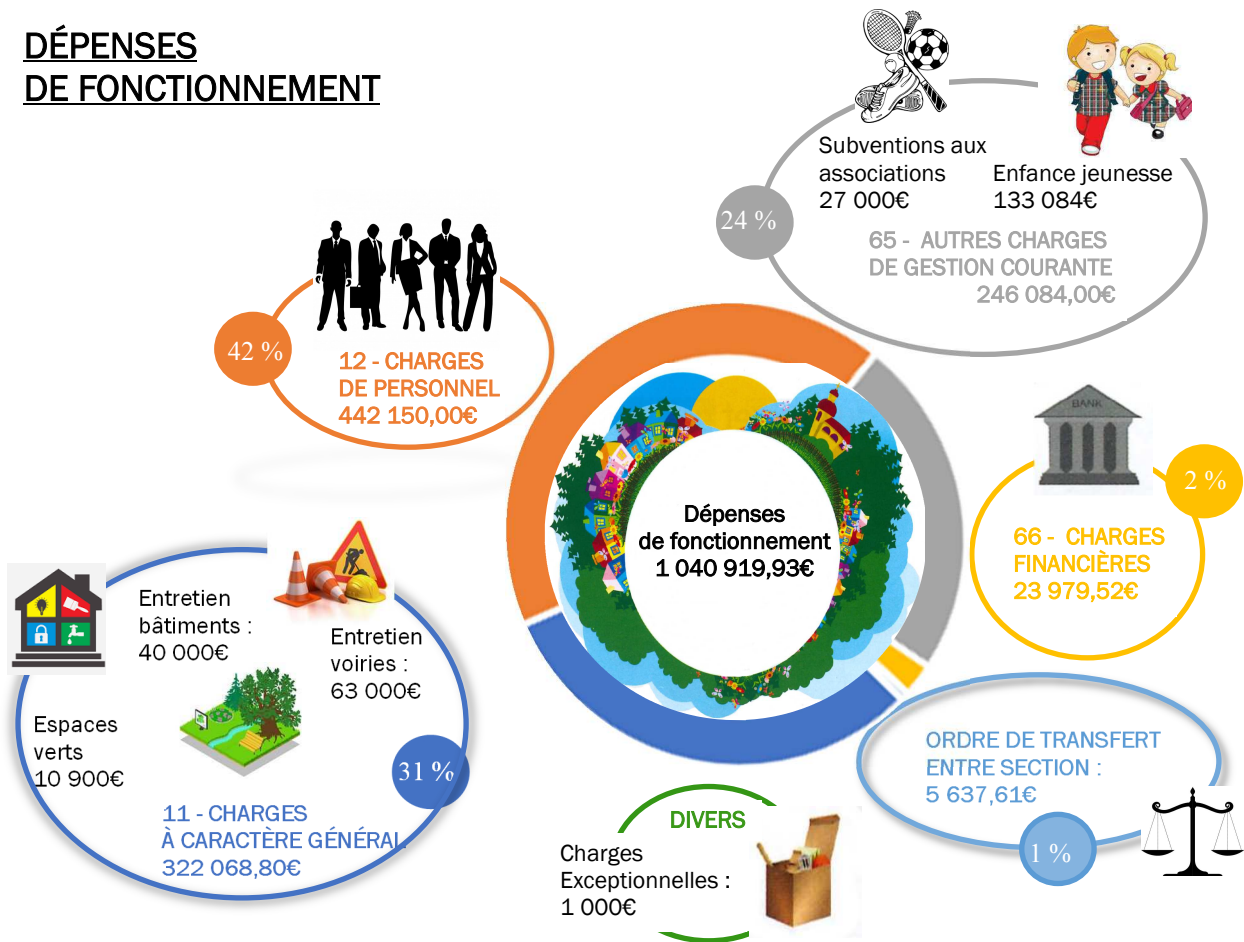


Aménagement extérieur de la salle

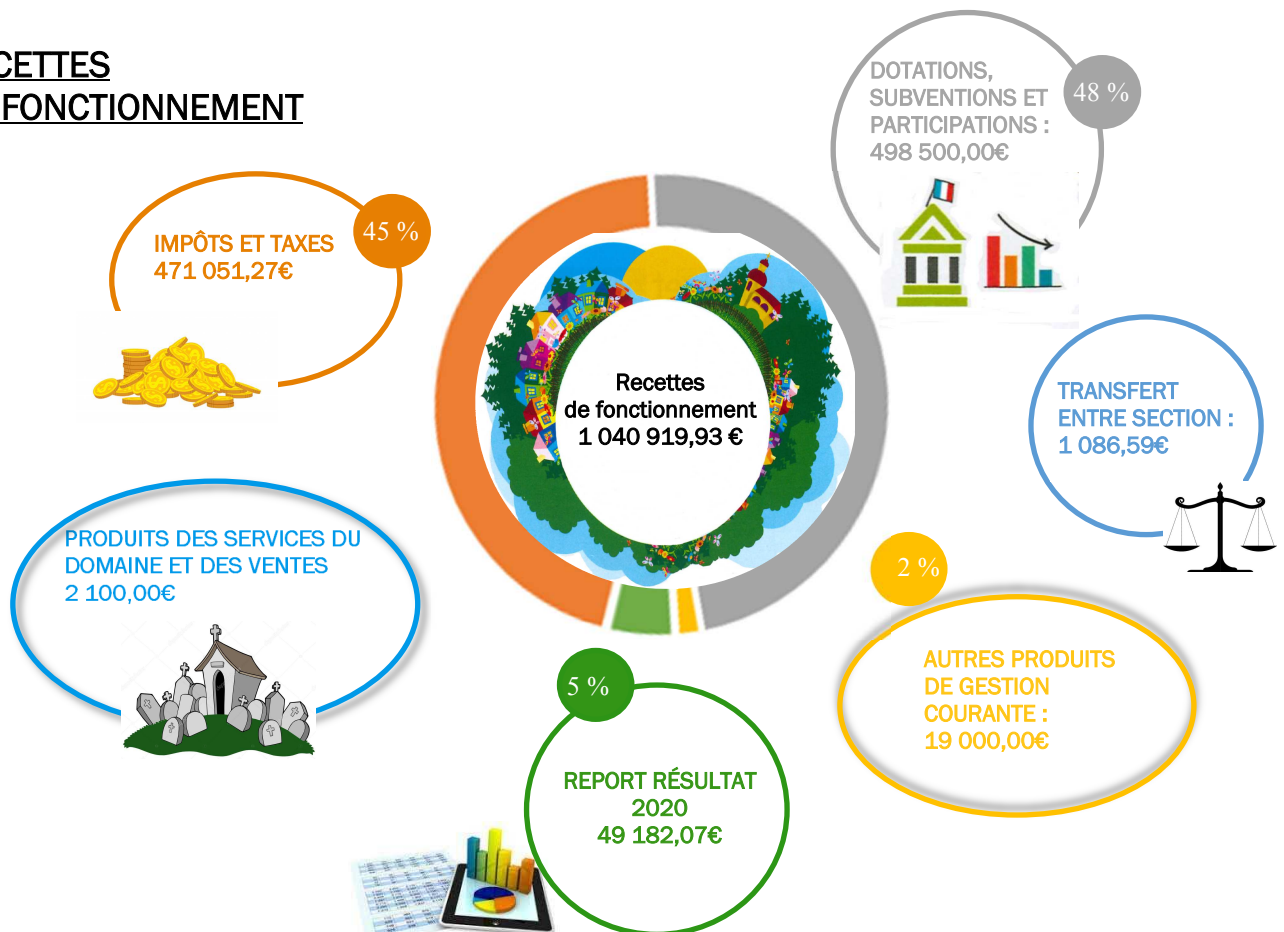


PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

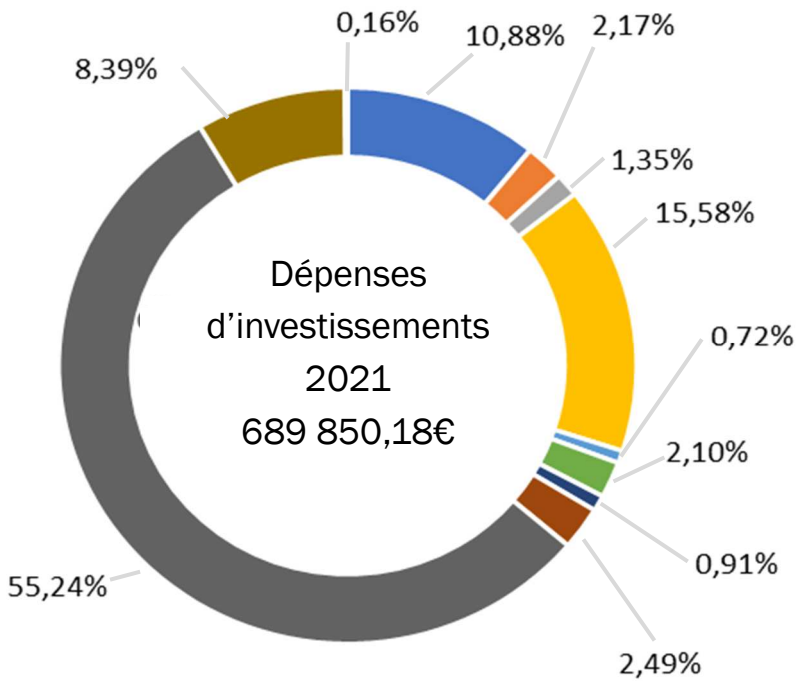
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



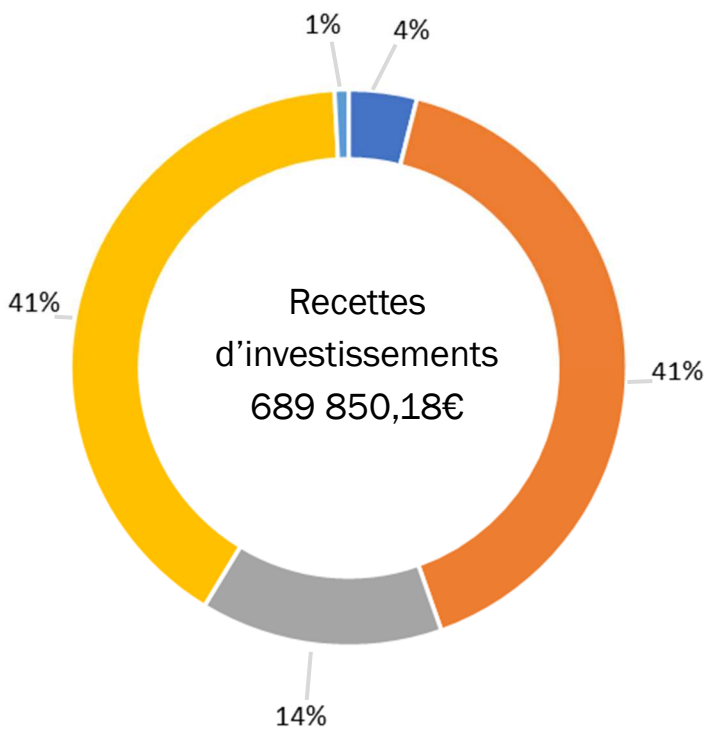
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2021



- Remboursement emprunts
- Agencements de terrains
- Matériel de bureau et matériel informatique
- Terrains
- Cimetière
- 2031 - Frais d'étude
- Mobilier
- Autres immobilisations corporelles
- Constructions
- Voirie
- Opération d'ordre Amortissement



- Dotations, fonds divers (TVA, TLE)
- Excédents de fonctionnement capitalisés
- Terrains
- Report excédent d'investissement
- Opération d'ordre

COMMERCES À LA REGRIPIÈRE

1 maraîcher, 3 « bouchers », 1 boulanger, 1 magasin de vêtement, 5 « cavistes », 1 vendeur de plants, 1 coiffeuse, 2 food trucks (pizza et burger). Oui vous êtes bien à la Regrippière. Certes ils ne sont pas réunis au centre bourg mais ils sont bien là et vous offrent leurs services tout au long de l'année. Nous avons la chance d'avoir des producteurs locaux avec de la vente directe et tous ont à cœur de vous recevoir et vous proposer des services ou produits issus de leur terroir. Au travers de l'interview de M Le Maire et la carte des commerces actifs au sein de la commune, nous avons voulu mettre en valeur tous ces acteurs qui font vivre notre commune.

Le commerce est important dans la vie d'une commune. Bien sûr, on peut être nostalgique d'une commune aux nombreux commerces mais les conditions économiques, les habitudes de consommation ont amené des évolutions fortes à travers le temps. Est-ce une fatalité ? Les formes de commerces évoluent très vite actuellement avec internet mais aussi des mouvements de fond vers plus de localité, de solidarité... Qu'en est-il pour la Regrippière ? En lien avec notre premier dossier, nous avons élaboré une carte répertoriant tous les acteurs de l'agriculture et du commerce. Ils sont ouverts à la vente directe et proposent en continu ou en fonction des saisons des produits locaux. N'hésitez pas à les contacter...

Dans les commerces, les ateliers Royal Mer proposent évidemment le magasin d'usine avec un choix très important mais développent aussi un projet autour du tourisme en industrie. La coiffeuse « Aux ciseaux de Lise » est implantée depuis deux ans et son activité s'est bien développée malgré le contexte sanitaire parfois difficile. Du professionnalisme avec le sens de l'accueil, voilà des éléments clés pour la réussite d'un commerce. C'est le crédo également de la famille Macé : des plants de qualité avec le conseil en plus ! Enfin, Anthony Suteau nous propose une fois par semaine des pains bio différents de la boulangerie traditionnelle avec une clientèle fidèle.



Reste évidemment le dossier « café-restaurant » avec les différents acteurs qui se sont succédés... Aujourd'hui vide, un projet est en cours pour mettre en place un nouveau commerçant.

Ce sont des projets importants et évidemment structurants pour la vie de la commune, c'est pourquoi nous avons voulu faire le point sur ce dossier commerce avec M le Maire.

Interview de M Le Maire, Pascal EVIN

Où en est le projet pour le café commerce ?

Un appel à candidature a été réalisé et s'est terminé le 31 mars. Les dossiers les plus sérieux seront étudiés en commission le 29 avril afin de sélectionner le meilleur projet. Pour moi, il n'y a pas de fatalité et un commerce peut fonctionner dans notre commune si tous les ingrédients sont réunis! Si un candidat propose un projet construit autour d'un bon concept, un sens de l'accueil, des initiatives et une belle offre, il doit réussir. Il faut certainement élargir le café à un concept de multiservice-multicommerce pour qu'il ne soit pas dépendant d'une seule activité et qu'il rende service à la population. Le cahier des charges est libre et laisse justement la place à l'innovation.

Et pourquoi pas un bar associatif ?

Je crois d'abord qu'il faut installer un professionnel dans ce projet. Le bâtiment est conçu pour cela avec une cuisine et du matériel aux normes et de bonne qualité. Il pourra se consacrer à temps plein à cette activité et le faire vivre tout au long de l'année. Mais le projet doit aussi se faire en relation avec les associations de la commune qui sont des acteurs importants. Nous restons ouverts à des initiatives associatives sur la fin du printemps dès que les conditions sanitaires le permettront, et faire la jonction avec l'installation d'un repreneur si le projet met un peu plus de temps à se concrétiser. On a tous hâte de profiter des beaux jours en terrasse...

Quelles actions mène la mairie pour réaliser ce projet et assurer son succès ?

Des engagements forts ont été pris pour diminuer le loyer sur les deux premières années afin de favoriser une bonne implantation de ce commerce et aider à sa réussite.

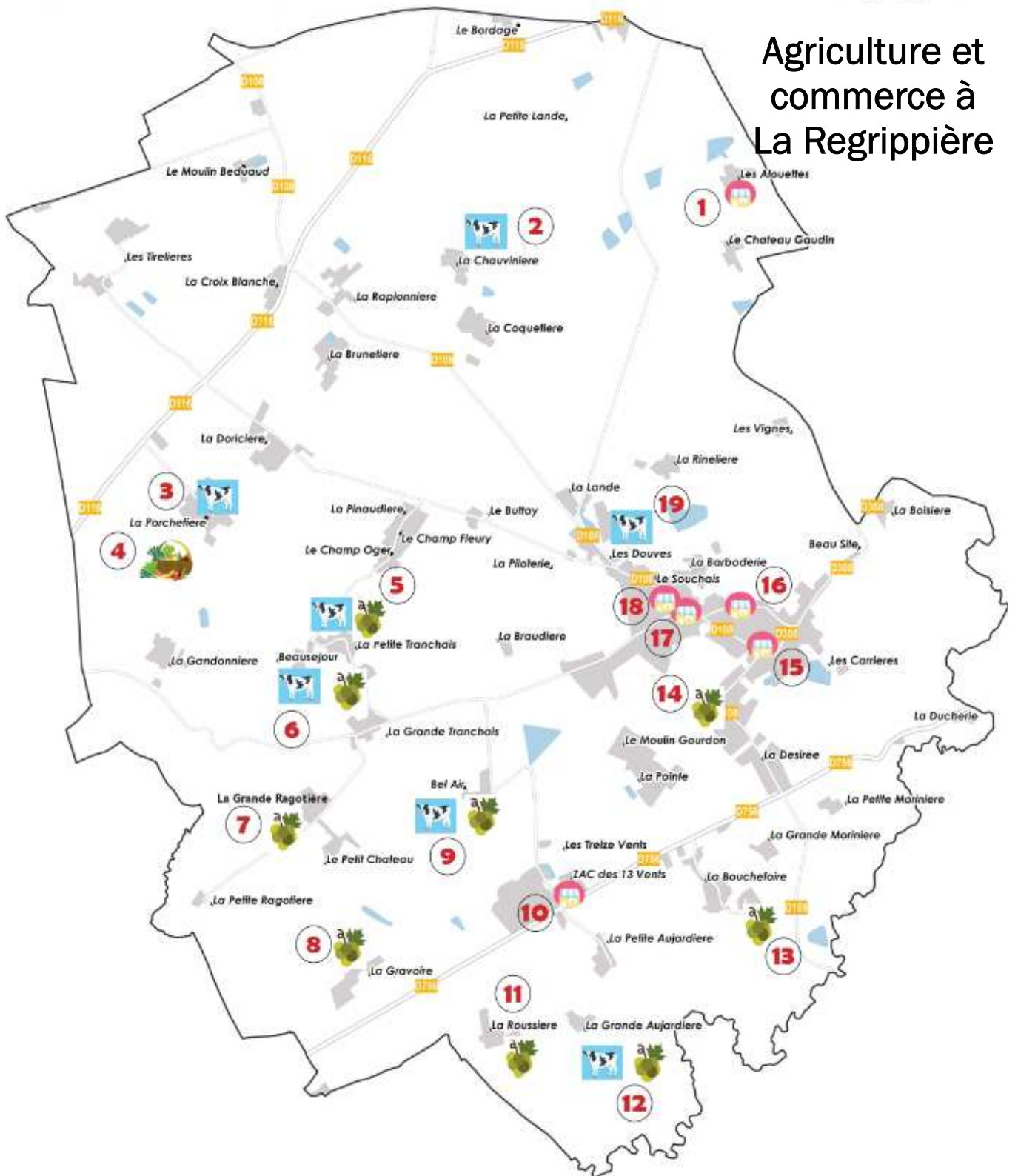
Le choix du candidat est important car sur ce type de commerce sa personnalité fait la différence au travers de l'accueil, du service, de la qualité et de la dynamisation. Mais il faudra aussi que les habitants jouent le jeu et qu'ils répondent présents. Enfin, si des travaux sont nécessaires, une somme a été mise au budget de cette année.

Quels sont les autres projets en lien avec le commerce ?

On a également l'idée d'animer un marché hebdomadaire réunissant des producteurs locaux un soir ou le samedi matin. La difficulté est de le faire vivre tout au long de l'année. On réfléchit par ailleurs aux différentes actions pour mieux faire connaître nos commerces de la commune. Il faut savoir que la perspective pour La Regrippière est une évolution du nombre d'habitants à 1800 voire 2000 habitants d'ici cinq ans avec la construction des nouveaux lotissements. On arrive aux chiffres seuil pour que des commerces comme une boulangerie s'installent de manière pérenne. Nous étudierons les possibilités de sa bonne implantation. Par contre, concernant une supérette, je crois qu'il est difficile de l'imaginer dans ce délai.

Je tiens à dire que le succès d'un commerce est aussi lié à une rencontre avec sa population. J'invite donc tous les habitants de la commune à se mobiliser et à faire travailler nos commerçants déjà en place et bien sûr ceux à venir. Ils étaient présents pendant le premier confinement et nous en avons mesuré l'importance à l'époque. C'est dans l'intérêt de tout le monde, c'est gagnant-gagnant.

Agriculture et commerce à La Regrippière



Maraîchage

- 4 La terre ferme **VD**



Viticulture

- 5 Pierre-Louis Bahuaud
- 6 Ferme de Beauséjour
- 7 Les Frères Couillaud **VD**
- 8 Jean-Pierre et Pierre Sécher **VD**
- 9 Jean-Yves Terrien
- 11 Thierry Hallereau **VD**
- 12 EARL Durand
- 13 Domaine de la Bouchefoire **VD**
- 14 Domaine des Tilleuls **VD**



Vaches allaitantes

- 3 Pascal Brégeon
- 5 Pierre-Louis Bahuaud
- 6 Ferme de Beauséjour **VD**
- 9 Jean-Yves Terrien **VD**
- 12 EARL Durand **VD**



Production laitière

- 2 GAEC de la Chauvinière
- 19 SCEA de l'Etang - Patrice Emeraud



Commerces

- 1 Fournée générale - fouaces et pains
- 10 Royal mer - textile
- 15 Famille Macé - jardinerie horticulture
- 16 Aux ciseaux de Lise - coiffeuse
- 17 Food trucks (pizza - burger)
- 18 Bar - restaurant

***VD** Vente directe

URBANISME

◆ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

LUSSEAU Philippe 5, La Pointe
Construction d'un mur

RACINEUX Vincent 7 bis route de la Tranchais
Extension préau, clôture et modification fenêtre et porte d'entrée

SYDELA rue de La Chapelle
Pose d'un transformateur ZAC multisites

RONDEAU Vincent La Brunetière
Pose de panneaux solaires

RONDEAU Didier 1 Le Petit Château
Construction d'une piscine

RONDEAU Didier 1 Le Petit Château
Installation de 14 panneaux photovoltaïques

OLLIE Sabrina 7 Le Champ Fleury
Construction d'un abri de jardin

LEFEBVRE ET BELORDE Tony et Cindy 27 rue Ecole
Construction d'un abri de jardin

BENDAOUJ Jimmy 7 La Gandonnière
Pose de fenêtres de toit

◆ PERMIS DE CONSTRUIRE

AKKI Farid 6, rue des Douves
Maison individuelle

DABIN Jimmy 4 La Pinaudière
Extension d'un garage et préau

◆ PERMIS DE DÉMOLIR

LERAY Georges 3, La Boucheoire
Démolition totale de vieux bâtiments

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES - **Naëli TAHRI** - né le 8 mars - 13, La Doricière



- **Noa CLEMENCEAU** - né le 20 mars - 16, rue de Bretagne

DÉCÈS



- Jean Claude HALLEREAU - 87 ans - a été domicilié 1, La Roussière

- Louis FLEURANCE - 88 ans - a été domicilié 29, rue du Vignoble

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC)

À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat).



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections départementales et régionales doivent **avoir lieu le 20 et 27 juin 2021**. Vu le contexte sanitaire, M. le Maire invite les personnes qui souhaiteraient prendre part aux dépouillement et/ou à la tenue du bureau de vote à venir s'inscrire à la mairie avant le 29 mai 2021 en cas d'empêchement des personnes devant être présentes. Ces élections auront lieu exceptionnellement à la salle polyvalente. Toutes les mesures sanitaires seront mises en places.

TRAVAUX VOIRIE

Dans la continuité de la sécurisation des routes, nous vous informons avoir réalisé un aménagement dans le village de la route de la Tranchais. Des poteaux de bois ont été installés sur le bas côté pour préserver la voirie et diminuer la vitesse.



CORRESPONDANT PRESSE

L'Hebdo de Sèvre et Maine recherche un (e) correspondant(e) sur La Regrippière

Vous aimez votre commune ? Vous vous intéressez à son actualité ? Vous aimeriez prendre la plume pour la d é c r i r e ? C'est là le rôle d'un correspondant local de presse.

Activité indépendante et à temps partiel, la correspondance locale de presse permet de mettre son temps libre à profit pour aider la rédaction de L'Hebdo de Sèvre et Maine à rendre compte de l'actualité de votre commune. Il ne s'agit certes pas d'un emploi, mais l'activité est rémunérée : il s'agit là d'un revenu d'appoint.



Écrire quelques lignes sur un événement, l'immortaliser par une photo et transmettre le tout à la rédaction : l'activité de correspondant permet de mettre à profit son sens du contact, son affection pour le territoire et sa volonté de le mettre en valeur. Elle est l'occasion idéale de s'impliquer dans la vie locale. L'Hebdo de Sèvre et Maine recherche justement un(e) correspondant(e) de presse sur la commune de La Regrippière.

Si cette perspective vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter : hsm@publihebdo.fr ou 02 40 36 04 34.



LE TWIRLING RECRUTE !

Danse, Gymnastique, Bâton

SAISON
2021-2022

Twirling club
Le Puiset Doré -
La Chaussaire

5 ANS
À
9 ANS

ÉQUIPE
DUO
INDIVIDUEL

NOUS
DÉCOUVRIR !

CONTACT

- Mail : twirl.pc@gmail.com
- Téléphone : 07 89 51 61 08



ÉCOLE CLÉMENT PELLERIN



LES GS/CP A LA DECOUVERTE DES INSTRUMENTS DU MONDE

Outre l'accordéon qui fait partie de notre patrimoine, Cédric, de l'école de musique de Vallet, nous a invités à la découverte d'instruments du monde. Durant cette période, le **Drum in gaz** a créé une ambiance très...zen, dans la classe. Il s'agit d'un instrument à percussion dont on tape des lames métalliques découpées dans la calotte d'une bouteille de gaz (recyclage, quand tu nous tiens !). Le corps de la bouteille agit comme une caisse de résonance.

Le **berimbau** nous a fait voyager jusqu'en Amérique du sud. C'est un instrument de musique brésilien de la famille des cordes frappées. C'est un arc musical d'origine africaine. Aujourd'hui c'est surtout l'instrument principal de la capoeira (art martial afro-brésilien qui se distingue des autres arts martiaux par son côté ludique et souvent acrobatique), mais le berimbau est aussi utilisé dans d'autres formes de la musique brésilienne.



Avec la **guimbarde** H'mong, nous avons rejoint le Nord Vietnam. C'est un instrument traditionnel. Conçue dans une feuille de laiton, l'entaille qui y est réalisée dégage une lamelle grâce à laquelle s'opère une vibration. Cette guimbarde se positionne simplement sur les lèvres et on pousse la lamelle avec le pouce. La bouche sert de caisse de résonance. Les enfants ont vraiment explosé de rire à l'écoute de cet instrument insolite !



Fresque « Nous sommes des artistes en herbe » 2021 La Regrippière

KEITH HARING

Nous avons également marché dans les traces des anciens élèves qui avaient créé le logo de notre école, en partant à la rencontre de Keith Haring. C'était un artiste américain : dessinateur, peintre et sculpteur. Son style ? Une répétition infinie de formes soulignées de noir avec des couleurs vives, éclatantes. Son monde est empli de fraîcheur et de sincérité. Un art proche des enfants... et des adultes qui ont gardé une part de cette ingénuité en eux !



Fresque « Vous êtes la jeunesse »
1987 Philadelphie

Les élèves de la classe de CE1-CE2 ont étudié des oeuvres du **Douanier Rousseau**. En lien avec le projet départemental d'éducation artistique et culturelle, ils ont créé leur **fresque** à la manière du Douanier. Des animaux, une forêt tropicale, le tout en respectant le thème : "**De loin, de près**".



Vendredi 2 avril, les élèves de l'école Clément Pellerin (de la Grande-Section au CM2) ont participé au **CROSS SOLIDAIRE**, en faveur de la **Croix-Rouge Française**. Les classes ont couru chacune leur tour, et ont été encouragées par les adultes et les élèves de l'école.



Les élèves sont très fiers d'avoir couru pour cette association !



En revenant en classe, ils ont tous reçu **les lapins de Pâques en chocolat**, offerts par la municipalité. Ici, on voit les petits et les moyens qui mangent leurs grandes oreilles chocolatées : miam ! ...



SACRÉ-CŒUR INFOS

Education aux médias

Pendant la période, toutes les classes ont travaillé sur l'Education aux Médias. L'objectif était d'accompagner les élèves dans cette démarche en les aidant à affiner leur jugement et à utiliser des sources d'informations adaptées à leur âge.

Les élèves de GS-CP ont découvert la presse écrite, les CE1-CE2 les différentes émissions radios dédiés aux enfants. Quant à eux, les CM1-CM2 ont exploré différents sites internet d'information pour les jeunes.

Chaque classe a pu participer à certaines activités organisées par l'association CLEMI (Semaine de la Presse).

Pour finaliser ce projet, les GS-CP ont réalisé un journal télévisé, les CE1-CE2 une émission de radio sur la Covid et les CM1-CM2 des affiches.

Vous pourrez retrouver toutes les réalisations sur le site internet de l'école.



Chasse aux œufs

En partenariat avec la mairie de La Regrippière qui a offert un chocolat à tous les élèves, chaque classe a participé à une chasse aux œufs dans la cour de l'école.





La classe des CM1-CM2

Pendant le mois de mars, grâce au stagiaire enseignant Noah, les élèves ont pu découvrir plusieurs activités :

- La Langue des Signes Française (LSF) :



- Des ateliers sur la sécurité routière :



- Une initiation au waveboard :



Retrouvez tous les projets de l'école sur notre site :

sacrecoeur-laregrippiere.fr

Si vous souhaitez prendre contact avec la directrice, Mme Françoise BARRE

Par courriel : ecole.sacre.coeur@gmail.com / Par téléphone : 02.40.33.63.60

FOCUS SUR LES ATELIERS TAP

Pendant que les enfants de la classe de Petite Section et de Moyenne Section sont à la sieste, les enfants des autres classes de l'école Clément Pellerin participent aux ateliers TAP de 13h30 à 14h15.

Les 5 ateliers proposés sont :

- Jeux de société
- Bricolage
- Bibliothèque
- Activité physique douce
- Expression



Atelier expression

Cette année, un atelier expression est proposé dans le cadre des TAP. Depuis septembre, les enfants de la grande section de maternelle jusqu'au CM2 ont participé à différentes activités : écriture, émotions, mimes, théâtre, rythme, musique...

Plusieurs animateurs se sont succédés sur cet atelier, chacun apportant sa propre approche et ses compétences pour diversifier cet atelier.

Sous l'impulsion de Yannis, qui a rejoint l'équipe des TAP en janvier, les enfants s'investissent maintenant dans un projet commun aux différents groupes. La phase de conception du projet entamée avant le confinement se poursuivra après les vacances scolaires.

Nous avons hâte de voir le résultat.

Yves Bartra reste à votre disposition pour toutes informations et/ou tous projets à destination des enfants, des jeunes ou des parents.

02.40.33.63.14

enfancejeunesse@mairie-laregrippiere.fr



LA CANTINE SCOLAIRE



Samedi 13 Mars s'est déroulée
l'Assemblée Générale de la cantine.

**Une forte mobilisation a eu lieu, permettant
à la cantine de poursuivre en tant qu'association.**

Les heureux/ses nouv.eaux/elles élu.s/es sont:

Co-présidents: Maxime Macé & Alexandre Baron

Co-trésoriers: Julien Vaidis & Harmonie Baron

Co-secrétaires: Frédérique Rocher & Karine Lechat

Membre actif.s/ves: Clémence Émeraud, Stéphanie Couillaud,
Amélie Bioret, Olivier Lockner, Audrey Maunoury, Marion Laurent,
Élodie Hardouineau, Jérôme Hardouineau

**Merci à cette nouvelle équipe qui souhaite faire perdurer
l'accès à de bons repas cuisinés pour nos enfants!**



cantine.regrippiere@gmail.com / 02.40.33.64.15
<https://cantineregrippiere.wixsite.com/cantineregrippiere>

CULTURE

ÉCOLE DE MUSIQUE

LES INSCRIPTIONS, C'EST MAINTENANT !

ENVIE DE FAIRE DE LA MUSIQUE, APPRENDRE UN INSTRUMENT, SE PERFECTIONNER, CHANTER ? C'EST LE MOMENT DE S'INSCRIRE.

A partir du mois de mai, les usagers du territoire sont invités à s'inscrire en ligne à l'école de musique Sèvre & Loire.

- **Si vous ou votre enfant êtes déjà inscrit à l'école de musique** : le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur le site de la communauté de communes AVANT LE 17 MAI
- **Si vous ou votre enfant n'êtes pas encore inscrit à l'école de musique** : le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur le site AVANT LE 31 MAI



RENSEIGNEMENTS : 02 51 71 52 28
 musique@cc-sevreloire.fr | Pôle Musical Loire - 18 boulevard Pasteur - 44450 Divatte-sur-Loire | Pôle Musical Sèvre - Espace culturel Le Champilambart - route d'Ancenis - 44330 Vallet

INSCRIPTION EN LIGNE SUR

<https://interco.cc-sevreloire.fr/rubrique/ecole-de-musique/>

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PETITES VILLES DE DEMAIN

LE 30 MARS A EU LIEU LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN,

en présence de Sophie ERRANTE, Députée, Laurent DEJOIE, Conseiller Régional, Pascal OTHÉGUY, Secrétaire Général de la Préfecture de Loire-Atlantique, Christelle BRAUD, Présidente de la Communauté de communes Sèvre & Loire, Emmanuel RIVERY, Maire du Loroux-Bottereau & Jérôme Marchais, Maire de Vallet.



C'EST QUOI LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN ?

Le dispositif, petites villes de demain est un programme national sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs. Il s'adresse à des communes de moins de 20 000 habitants qui jouent un rôle de centralité, du fait des services qu'elles accueillent. Ont été fléchées sur notre territoire les villes du Loroux-Bottereau et de Vallet. "Petites villes de demain" va de l'aide au maintien des commerces à l'amélioration de la qualité de l'habitat, en passant à la mise en valeur du patrimoine. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs. Il doit permettre de simplifier l'accès aux aides de toute nature, de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques. La CCSL souhaite aller plus loin dans cette démarche et élargir sa réflexion à toutes les communes de son territoire.

Pour en savoir : <https://interco.cc-sevreloire.fr>



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

SOLIDARITÉ

RECRUTEMENT

AUXILIAIRE DE VIE

DÉCOUVREZ L'ANNONCE SUR LE SITE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, VOUS Y RETROUVEREZ AUSSI D'AUTRES OFFRES D'EMPLOI

Vous êtes étudiant(e) et vous cherchez un job d'été ? La CCSL recrute des personnes pour intervenir à domicile chez des personnes âgées ou en situation de handicap. Candidatures par mail avant le 15 mai à rh@cc-sevreloire.

RENSEIGNEMENTS : 02 51 71 92 20

LE SSIAD ET LE SAAD, VOUS CONNAISSEZ ? POUR ACCOMPAGNER LES PLUS DÉMUNIS AU QUOTIDIEN

- **Le SSIAD, c'est le Service de Soins Infirmiers A Domicile.** Il permet le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap en prodiguant des surveillances, des soins d'hygiène et des missions de coordinations entre les partenaires intervenants à domicile. Les prestations sont assurées par des aides-soignantes et des infirmières.
- **Le SAAD, c'est le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.** Il apporte une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne (entretien du logement et du linge, courses, repas ...), aide au répis (sortie, jeux de stimulation...) et également pour des accompagnements aux soins d'hygiène (hors soins médicaux). Les prestations sont assurées par des auxiliaires de vie sociale.

DÉCOUVREZ L'INTERVIEW : <https://interco.cc-sevreloire.fr/interview-cest-quoi-le-ssiad-et-le-saad-sevre-loire/>

ELECTIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UN VOTE A LA CCSL, SUITE À L'ÉLECTION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE AU PALLET

LORS DE SA SÉANCE DU 17 MARS, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A PROCÉDÉ À UN RÉÉLECTION DES ÉLUS PALLETAIS.

Le 14 février, de nouvelles élections municipales au Pallet étaient organisées suite à la démission de plus du tiers du conseil municipal. Ainsi, la Communauté de communes Sèvre & Loire a dû réélire les représentants du Pallet.



Xavier RINEAU, adjoint au Maire au Pallet, a été réélu en tant que 9^e Vice-président, en charge des déchets et est à nouveau membre du bureau communautaire. Ont été également désignés les représentants du Pallet, au sein des commissions de la CCSL et des instances extérieures et partenariales. Le 15 février dernier, le nouveau Maire du Pallet, Joël BARAUD, a donné sa démission de conseiller communautaire, il a donc été remplacé par Xavier RINEAU en tant que conseiller communautaire. Joël BARAUD, n'étant pas conseiller communautaire, il ne peut participer au bureau communautaire. Dans ce cas, la loi a instauré la mise en place d'une conférence des maires pour échanger sur les grandes orientations communautaires.

Pour en savoir : <https://interco.cc-sevreloire.fr>

EVENEMENT PARENTALITÉ

PARENTS SÉPARÉS, VENEZ ÉCHANGER ?

UN ESPACE POUR ÉCHANGER SUR SA SITUATION, TROUVER DES SOLUTIONS ET ÊTRE APAISÉ.

En partenariat avec la CAF de Loire-Atlantique, les professionnels du territoire vous proposent un temps d'échange mensuel.

Noter dans votre agenda :

- samedi 17 avril de 10h à 12h
- mercredi 26 mai de 19h à 21h
- samedi 19 juin de 10h à 12h

RENSEIGNEMENTS, LIEU ET RÉSERVATION : <https://enfance.cc-sevreloire.fr/2021/02/06/parents-vous-vivez-ou-avez-vecu-une-separation/>

MISSION LOCALE

La Mission Locale du Vignoble Nantais est présente sur l'ensemble du territoire du Vignoble avec 5 lieux de permanences répartis sur les communes de : Montbert, La Haye-Fouassière, Divatte-sur-Loire, Vallet et Gorges.



L'objectif est d'apporter un service de proximité à tous les jeunes du territoire de 16 à 25 ans.

En venant à la Mission Locale, le jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé en face à face avec un conseiller dédié, qui l'écoute, le conseille, l'oriente dans ses démarches d'insertion et lui propose **des offres d'emploi, de participer à des ateliers** (recherche d'emploi, CV, logement, santé, coaching...), **des informations collectives** sur l'apprentissage, **des visites d'entreprises, des forums** ou **d'intégrer** le nouveau dispositif la « **Garantie Jeunes** ». La Mission Locale s'efforce de proposer des actions ou des informations collectives qui favorisent la rencontre et l'échange entre les jeunes du territoire.

La « Garantie Jeunes » repose sur un contrat d'engagement réciproque entre le jeune et la Mission Locale pendant une durée de 1 an. Ainsi, après plusieurs semaines en collectif avec d'autres jeunes du territoire, le jeune poursuit son parcours vers l'emploi tout en conservant un accompagnement individuel renforcé par des entretiens réguliers avec son conseiller référent. Une allocation financière durant le dispositif peut être allouée au jeune en fonction de ses ressources.

LA MISSION LOCALE UN ACCOMPAGNEMENT A LA HAUTEUR DES ATTENTES DES JEUNES

Toutes nos actualités sur le site de la Mission Locale « missionlocalevignoblenantais.fr »

Inscription à la Mission Locale au 02.40.36.09.13 3, place Maurice Renoul 44190 GORGES

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS



Permanences 2021 à VALLET de 14h à 16h
Bureau n°3 (entrée sur le côté du bâtiment de la Mairie)

- Mercredi 19 mai
- Mercredi 16 juin
- Mercredi 15 septembre
- Mercredi 20 octobre
- Mercredi 17 novembre
- Mercredi 8 décembre



Une équipe de bénévoles est à votre écoute en toute confidentialité pour :

- vous écouter, vous apporter une aide alimentaire et vous proposer d'autres prestations,
- vous renseigner sur le bénévolat.

Pour plus d'informations : Secours Populaire Français Fédération de Loire-Atlantique 16, rue du Maine - 44000 NANTES Tél : 02.40.74.14.14 contact@spf44.org www.spf44.org



LES VACANCES POUR VOS ENFANTS AVEC VIVAL

L'association organise à nouveau cette année, ses différents séjours de vacances pour enfants en Haute-Loire, à St Julien d'Ance, au coeur de l'Auvergne :

Colo pour les 8-11 ans : "Un bol d'oxygène en pleine nature!"

Deux formules : du 9 au 16 juillet ou du 9 au 23 juillet (hébergement au sein de la maison) : activités et jeux de pleine nature, journée : canoë-kayak, via-ferrata, bivouac, rando, veillées ...

Tarif séjour d'une semaine : 360 € CCSSL - 370 € hors CCSSL (+ 5€ d'adhésion)

Tarif pour 2 semaines : 620 € CCSSL - 640 € hors CCSSL (+ 5€ d'adhésion)

Camp pour les 12-14 ans " Le goût de l'aventure"

Du 9 au 23 juillet (hébergement sous tente 3-4 personnes ou dans la maison en cas de mauvais temps) : activités "nature", journée canyoning, journée via-ferrata, bivouac, grands jeux, rallye, soirées animées ... Tarif : 675 € CCSSL- 695 € hors CCSSL (+ 5€ d'adhésion)



Présence d'un animateur nature, Michel MOUILLE, pour animer les activités de sensibilisation à l'environnement, de découverte de la faune et de la flore de ce milieu de moyenne montagne.

Les gestes barrières seront respectés et le protocole sanitaire en vigueur aux dates des séjours sera appliqué.

<https://www.colonie-vacances-auvergne.fr/>

En cas d'annulation pour cause de restrictions liées au COVID, les séjours seront intégralement remboursés.

CHEZ NOS AÎNÉS



Chez nos Aînés offre des services d'aide à domicile auprès des personnes âgées et / ou en situation de handicap sur la communauté de communes Sèvre et Loire.

Depuis le 1^{er} avril 2021 il y a une nouvelle organisation Chez nos Aînés :

Mouzillon, présence au bureau à l'espace Mathilde Sauvion, 7 rue Clément Guilbaud, tous les LUNDIS, MARDIS et JEUDIS de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le Loroux-Botttereau, une permanence à l'espace des Moulins au 3 rue des Moulins, tous les VENDREDIS de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

JOB D'ÉTÉ

L'association **Chez nos Aînés** recherche un (e) auxiliaire de vie : débutant(e) ou diplômé (e) et/ou expérimenté(e) pour la période estivale.

L'auxiliaire de vie accompagne les personnes âgées et/ou dépendantes dans les actes de la vie quotidienne. Elle a pour tâches : l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas, l'aide à la toilette, les courses. Elle intervient sur la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Attention ! Bureau définitivement fermé au 11, rue François Luneau à Vallet.



QU'EST-CE QUE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE ?

Si vous rencontrez des difficultés dans l'accès aux soins, vous pouvez bénéficier d'une aide : la Complémentaire santé solidaire.

Selon vos ressources :

- soit la Complémentaire santé solidaire ne vous coûte rien,
- soit la Complémentaire santé solidaire vous coûte moins de 1 € par jour par personne.

La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

- Vous ne payez pas le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital,...
- Vous ne payez pas vos médicaments en pharmacie, ni vos dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants.
- Vous ne payez pas la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou des prothèses auditives.

Vos frais médicaux sont payés par les organismes d'assurance maladie obligatoire et l'organisme que vous avez choisi pour gérer la Complémentaire santé solidaire.

À noter : Le médecin peut vous demander un dépassement d'honoraires si vous avez des demandes particulières, comme les consultations hors des heures habituelles ou des visites à domicile non justifiées.

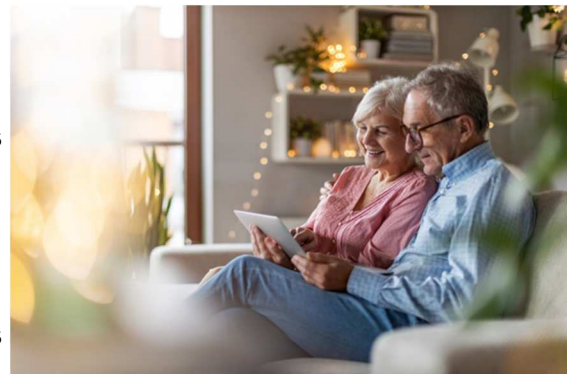
Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :

- bénéficier de l'Assurance Maladie,
- et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

Avec le simulateur en ligne sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr), vérifiez si vous avez le droit à la Complémentaire santé solidaire :

<https://www.ameli.fr/simulateur-droits>



Comment demander la Complémentaire santé solidaire ?

Vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire :

- sur Internet depuis votre compte ameli,
- en envoyant ou en déposant le formulaire et les justificatifs demandés à la CPAM.

À réception du dossier complet, la CPAM étudie votre demande dans un délai de 2 mois et vous informe de sa décision. Votre attestation de droits sera ensuite disponible dans le compte ameli si vous en avez un. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à votre adresse postale, sous format papier.

Plus d'infos sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) :

<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/complementaire-sante-solidaire>

LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ - JARDINIER HORTICULTEUR

Mai est l'un des mois les plus actifs au potager !

La majorité des semis et des plantations est effectuée durant ce mois où le gel n'est normalement plus à craindre. Vous pouvez donc planter les salades, les tomates, les courgettes, les aubergines, les melons et les pastèques.

Il est aussi temps de piquer vos poivrons, piments, patates douces...

Pour les plus pressés le plan de poireau est disponible.

C'est aussi le moment de planter vos annuels et de préparer vos massifs.

Surfinias, Verveines, Lobelias et bien d'autres vous attendent à la serre.

Côté jardin les taillages sont terminés et il est temps de finir les regarnissages des gazons.

N'oubliez pas qu'une belle pelouse est « une pelouse tondu régulièrement ! »

Plus elle est tondu, plus elle s'enracinera et s'étendra sur votre terrain.

Malgré le « confinement » nous restons ouvert à nos horaires habituels, n'hésitez pas à revenir vers nous pour vos achats ou simplement des conseils.

A bientôt à la jardinerie !

Dicton du mois : Bourgeons de mai, remplit le chai.



BROWNIES CHOCOLAT AUX NOIX

Préparation : 10 mn - Cuisson : 25mn - 8 personnes

- 200g de chocolat
- 125g de beurre
- 150g de sucre
- 150g de noix (facultatif)
- 3 œufs
- 70g de farine

Préchauffer le four à 150°C, thermostat 5.

Faire fondre le beurre. Dans un saladier, verser le beurre fondu et le sucre. Mélanger à l'aide d'un fouet jusqu'à obtention d'une pâte lisse. Ajouter les œufs et la farine. Remuer à nouveau.

Faire fondre le chocolat. Ajouter le chocolat fondu à la préparation puis les noix (facultatif).

Verser la préparation dans un moule beurré ou dans un moule en silicone.

Enfourner pendant 25 minutes à 150°C.



Accord met/vin

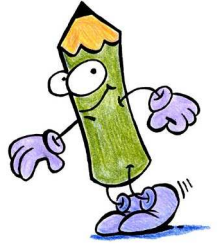
Une méthode traditionnelle du Domaine de la Gravoire. Pierre Sécher signe une fine bulle toute en élégance qui accompagnera parfaitement ce dessert chocolaté

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
A consommer avec modération.



JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C							■			
D		■								■
E			■			■		■	■	
F										
G										■
H			■		■	■				
I				■						
J										



VERTICAL

- Acrobates, qui aiment le danger.
- La paix - Un des Etats-Unis.
- Suivre sur un livre - Pronom personnel - Début d'avoir.
- Oubliions.
- Outil pour le jardin - Route de France.
- Petit morceau de terre - Préfixe - Indique le lieu ou la durée.
- Paresseux de l'Amérique du Sud - Elle peut être cordiale ou sportive.
- Mène l'entreprise - Il fait froid chez lui.
- Petit Dieu de l'amour - Suppriment.
- Petit rectangle à table - Anonyme - Brame dans les bois.

HORIZONTAL

- Dessins que les enfants adorent.
- Employée d'un zoo
- Il faut parfois mettre son cran - Il vient souvent après manger.
- Coupées, écimées.
- C'est lui qu'on fête en 1er - Symbole du thallium
- Le boulot du bulldozer.
- Ça peut être du bonheur ou du malheur.
- Voyelles - Varier les tons.
- Ancienne nom de l'Allemagne - Partie de l'œil.
- Mini savon.

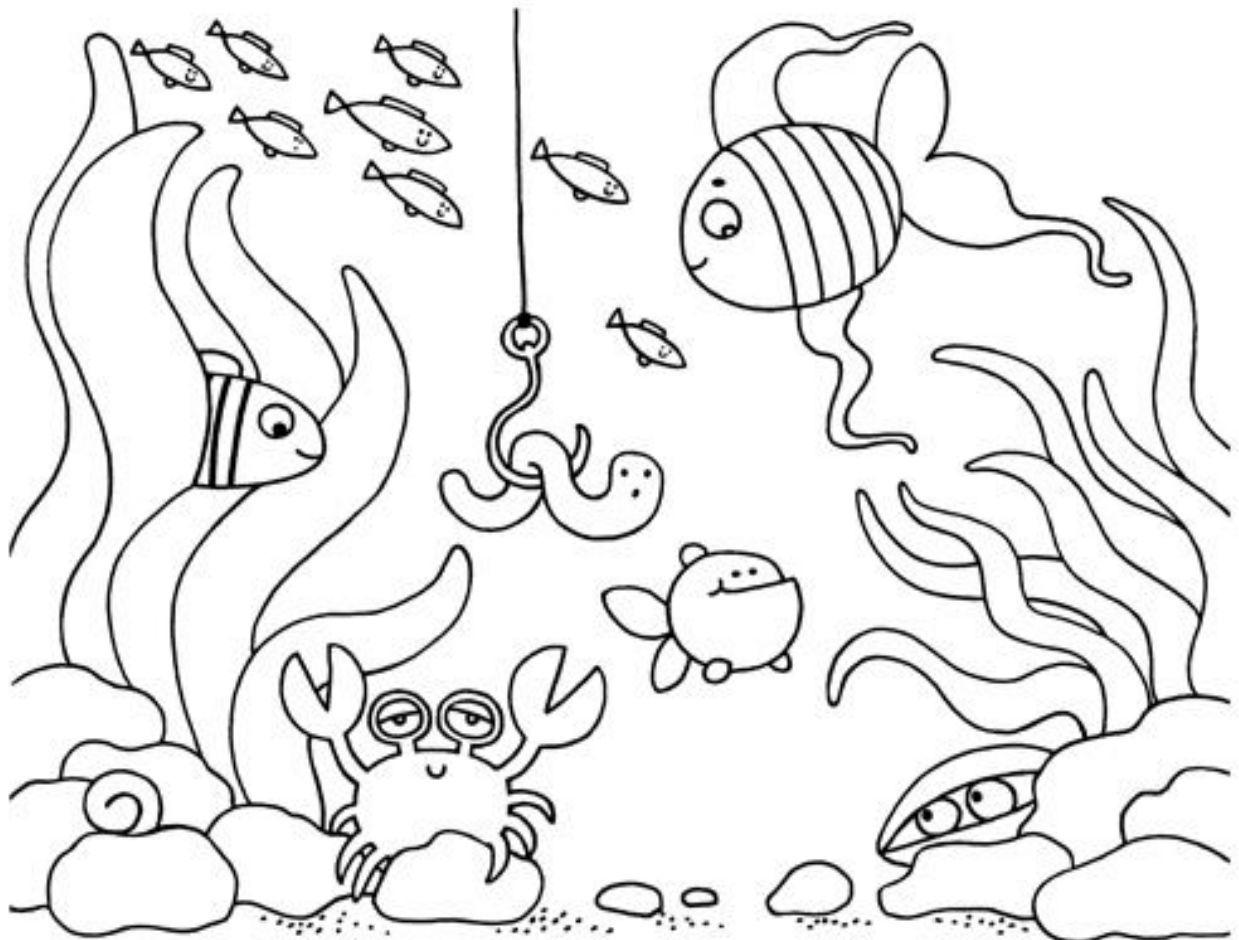
RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	C	A	M	E	N	B	E	R	T	S
B	A	R	O	M	A	T	I	S	E	E
C	M	L	■	I	T	E	■	A	R	C
D	P	E	N	S	E	E	S	■	R	O
E	A	S	A	■	N	■	C	H	E	U
F	G	I	N	E	T	T	E	■	■	R
G	N	E	T	■	■	E	N	N	U	I
H	A	N	I	M	A	T	E	U	R	S
I	R	N	■	M	I	E	■	L	E	T
J	D	E	B	A	R	R	A	S	S	E



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

COLORIAGES POUR ENFANTS





PLANNING MEDICAL

- PHARMACIE DE GARDE DU MAINE ET LOIRE ET LOIRE ATLANTIQUE 118 418
- SERVICES VETERINAIRES 02.40.33.94.63 ou 02 41 64 74 80
- TAXIS DU VIGNOBLE 02.40.120.220
- TAXIS GOULEAU 02.40.33.93.38
- AMBULANCE GOULEAU 02.40.33.95.77
- AMBULANCE DOUILLARD 02.40.33.92.05

PERMANENCE INFIRMIERE

- **CABINET INFIRMIERS** : 3 bd de l'Europe Vallet
Mme ROBIN 06.70.35.33.57
M.BIROT 06.70.35.33.57
- **CABINET INFIRMIER GESTE** : 3 rue de Bretagne 49600 GESTE
Mesdames BAUDRY-ROUSSELOT-DUGRAY 02.41.56.69.07
- **INFIRMIERES LIBERALES** :
M. PAPIN (12bd d'Italie Vallet) 06.60.27.62.06
Mme CORMERAIS (12 bd d'Italie Vallet) 02.40.33.92.58
- **CABINET INFIRMIER VALLET** : 1 bd de l'Europe 44330 VALLET
Mesdames CHAMPIN-FAVREAU & RACOUPEAU . .06.81.97.60.17



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**

NUMEROS D'URGENCE

Lise ROY, 36 ans
Coiffeuse à La Regrippière



Après des centaines de kilomètres, Lise arrive avec sa famille en Loire-Atlantique. Cette coiffeuse, alsacienne d'origine, est arrivée dans la région en 2016. Lise et son mari sont les parents de Victoria, Léon-David et Emilien.

Pourquoi la coiffure ?

Je pense que c'est dans mes gènes, ma grand-mère était coiffeuse, ma tante est coiffeuse et je suis une passionnée de la coiffure. J'ai donc passé un CAP et un Brevet Professionnel en Coiffure, le tout en apprentissage, qui est pour moi la meilleure façon de découvrir et apprendre un métier.

J'ai travaillé en tant que salariée dans un salon de ville à Mulhouse pendant des années. Et puis, suite au déménagement, de nouveaux projets sont nés, notamment celui de m'installer.

Comment êtes-vous arrivés à La Regrippière ?

Mon mari attendait une mutation professionnelle. Pour celle-ci notre premier choix était Les Pays de la Loire, la grand-mère de mon mari habitant à Guérande, nous voulions nous rapprocher d'elle. Le verdict tombe et la mutation sera Vertou. Nous traversons donc la France pour emménager en 2013 à Vertou. En 2016, après des recherches de logement, nous décidons d'acheter une maison sur La Regrippière avec le local commercial attenant, l'ancienne boulangerie, en gardant l'objectif d'ouvrir mon salon.

Durant 2 années de travaux et de rénovation, nous naviguons entre Vertou et La Regrippière. En août 2018, notre petite Victoria nous dit : « je ne veux pas retourner à Vertou ». C'est donc acté, nous sommes officiellement Regrippiérois.

Le 2 avril 2019...

C'est le GRAND JOUR, ouverture du salon. Après des mois de travaux, je peux accueillir les clients dans mon salon de 27m², avec un cadre verdoyant et apaisant. Je n'accueille mes clients que sur rendez-vous, je travaille seule et ne peux donc pas me permettre de prendre sans rendez-vous. Quand je coiffe une personne, c'est aux ciseaux ! Et j'aime bien prendre le temps, être sereine et attentionnée.

Cela fait 2 ans maintenant que le salon est ouvert et je suis toujours aussi passionnée. Ma clientèle est âgée de 2 ans jusqu'à la doyenne de la commune. Je reçois également des clients des communes voisines. J'investis dans le salon pour le bien être des clients, un rendez-vous chez le coiffeur doit être une parenthèse bien-être et détente dans le tumulte de la vie quotidienne. Je ne regrette pas de m'être installée dans cette petite commune et le salon fonctionne bien.

Et les projets professionnels ?

Dans les gros projets, le salon va changer de tête cet été. En effet, la vitrine qui est en simple vitrage aujourd'hui va être remplacée par un double vitrage solaire pour une meilleure isolation thermique. La porte d'entrée va également être remplacée et le tout sera équipé de volets. Il fera donc moins froid cet hiver et moins chaud cet été.

Concernant le salon, à ce jour je souhaite continuer à travailler seule. Cette indépendance me permet de faire ce que je veux et quand je veux. Je ne suis pas seulement coiffeuse mais également maman de 3 enfants et cette liberté permet de me consacrer à mon travail, à ma famille et également dégager du temps pour m'investir dans une des associations de la commune qu'est Croc'Loisirs.

Une anecdote à nous faire partager ?

Oui ! Une anecdote liée à la rampe. L'équipe municipale a financé la rampe pour favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite. Bon nombre de Regrippiérois, automobilistes, clients et riverains pariaient sur sa durée de vie limitée. Finalement, pari perdu.

Merci à Lise de nous avoir accueillies dans son salon pour cette échange très intéressant et très riche. Nous n'avons pas pu tout retranscrire de l'entretien sur le papier mais nous vous invitons à faire connaissance avec cette jeune femme dynamique et à l'écoute de sa clientèle.